

## Législature 2021-2026

N° 38

### Message du Conseil communal au Conseil général du 21 décembre 2022

#### Octroi d'un crédit additionnel de CHF 46'000.00 TTC pour le bouclage du réseau d'eau potable du village de Rueyres-les-Prés au réseau du GRAC

---

##### 1. Introduction

Le PIEP (Plan des Infrastructures d'Eau Potable) communal prévoit le bouclage du réseau du village de Rueyres-les-Prés dans le but d'augmenter les conditions hydrauliques pour la défense-incendie ainsi que d'améliorer les conditions d'exploitation et la sécurité d'approvisionnement pour l'ensemble du secteur (Les Planches et Rueyres-les-Prés). Ce projet est planifié en parallèle de la liaison du village de Grandcour au réseau du GRAC (Groupement régional d'adduction d'eau de la Crête de Châtillon) à partir du secteur "Les Planches".

L'ingénierie et la réalisation de ces infrastructures de manière simultanée avec la liaison GRAC -Grandcour permettent de réduire les coûts pour la Commune. Un crédit d'un montant de CHF 253'000.00 TTC avait été octroyé par le Conseil général le 15 septembre 2020.

##### 2. Description des travaux et planning

Le projet consiste en la pose d'une conduite en fonte ductile de diamètre 200 mm et d'une longueur de 490 mètres, dont 110 mètres dans la partie urbanisée et 380 mètres en plein champ.

Le planning global du chantier est le suivant :

- Début des travaux : mi-septembre 2022
- Fin des travaux et mise en service : printemps 2023, sous réserve de conditions pédologiques favorables

##### 3. Devis et crédit additionnel

Le devis estimatif, d'un montant correspondant au crédit octroyé (CHF 253'000.00 TTC y compris frais secondaires ainsi que divers et imprévus), a été établi en août 2020. Cette estimation correspondait à un stade d'avant-projet. Le montant avait dès lors été estimé avec une précision de  $\pm 20\%$  sur la base de prix usuels pour des travaux similaires (soit une borne maximale de CHF 303'000.00 TTC).

Le projet a ensuite été réalisé entre la fin 2020 et le début 2021. Il a ensuite été mis en soumissions à la fin 2021. Le retour des soumissions a permis de préciser les coûts du projet, en tenant compte également des renchérissements dus à la pandémie de Covid-19 à ce moment-là (fourniture des matériaux de construction, notamment vannes et tuyaux). Le devis révisé selon rentrée des soumissions s'élève à un montant total de CHF 299'000.00 TTC (précision  $\pm 10\%$ ), soit toujours en dessous de la borne maximale de l'estimation d'août 2020.

Tenant compte de ces montants, le crédit additionnel se présente tel quel :

**Devis révisé fin 2021**

- Coûts des travaux TTC	CHF	227'000.00
- Frais secondaires TTC, au prorata de l'ensemble du projet <sup>(1)</sup>	CHF	72'000.00
<b>Devis révisé fin 2021 – Total TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>299'000.00</b>
<b>Crédit octroyé le 15 septembre 2020 – TTC</b>	<b>./.</b>	<b>CHF 253'000.00</b>
<b>Crédit additionnel – TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>46'000.00</b>

<sup>(1)</sup> Au prorata de l'ensemble du projet, c'est-à-dire sur la base du devis révisé global pour le bouclage de Ruyres-les-Prés et de la liaison GRAC – Grandcour. Les divers et imprévus sont compris dans les frais secondaires. Ils sont également calculés au prorata de l'ensemble du projet et représentent environ 30% des frais secondaires, soit environ CHF 22'000.00 TTC.

#### 4. Financement

Le montant de CHF 46'000.00 sera financé par les liquidités courantes ou l'emprunt, le cas échéant, au meilleur taux du marché. La TVA de 7.7 % sera récupérée sur l'entier du montant. Ainsi, l'investissement net d'environ CHF 42'700.00 sera amorti sur une période d'utilisation d'environ 80 ans, soit 1.25 % par année.

Bien que le montant soit inférieur à la limite d'activation de CHF 50'000.00 (art. 3 RFin), il complète un investissement dont le montant total, supérieur à cette limite, est activé et amorti. L'amortissement annuel d'environ CHF 534.00 sera imputé dans la rubrique 71010 (approvisionnement en eau).

Les intérêts découlant d'un éventuel emprunt, pouvant actuellement raisonnablement être calculés à 2 %, seraient comptabilisés dans la rubrique 96100 (intérêts).

Les frais d'exploitation liés à cet investissement ne sont pas significatifs au regard de la taille globale du réseau d'eau potable communal.

#### 5. Conclusion

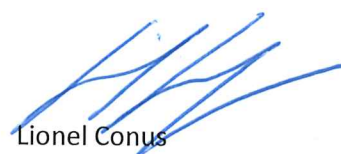
Le Conseil communal demande au Conseil général de bien vouloir accepter l'octroi d'un crédit additionnel de CHF 46'000.00 TTC pour le bouclage du réseau d'eau potable du village de Ruyres-les-Prés au réseau du GRAC.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 17 novembre 2022.

  
Eric Chassot  
Syndic

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL



  
Lionel Conus  
Secrétaire général

**Conseillère communale responsable :** Carole Raetzo, Dicastère de l'environnement et de l'énergie

**Annexe :** Extrait du plan de situation (CFA, 22.07.2022)

